

APPEL A PROJETS « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE » 2026

Du 3 au 24 AOÛT 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
AXE 1 – SOUTIEN A LA PROMOTION DE L’ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF A TRAVERS LES CONSEILS DE JEUNES	7
AXE 2 – MOBILITE ET OUVERTURE DES JEUNES A D’AUTRES CULTURES.....	10
AXE 3 – DEVELOPPEMENT DU RESEAU INFORMATION JEUNESSE	12
AXE 4 – ACTIONS DES FEDERATIONS D’ASSOCIATIONS AGREES JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE (JEP) EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	15

INTRODUCTION

La DRAJES de Mayotte lance son appel à projets « **JEUNESSE & ÉDUCATION POPULAIRE** », qui s'inscrit en articulation avec les politiques conduites par l'État en faveur des jeunes sur le territoire.

Pour l'année 2026, l'appel à projets « **JEUNESSE & ÉDUCATION POPULAIRE** » a vocation à soutenir les initiatives contribuant au développement de l'engagement des jeunes, à la promotion de la citoyenneté et au renforcement de la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il vise à accompagner des projets favorisant la participation active des jeunes à la vie locale, notamment à travers les conseils de jeunes, ainsi que leur implication dans des actions citoyennes, associatives et sportives.

L'appel à projets entend également soutenir les actions favorisant le réengagement scolaire des jeunes, leur accès à une information de qualité, leur mobilité et leur ouverture à d'autres cultures, afin de contribuer à leur autonomie, à leur parcours d'engagement et à leur insertion dans la société. Les projets soutenus devront bénéficier directement aux jeunes de Mayotte et contribuer au développement d'une jeunesse actrice de son territoire.

Cet appel à projets vise quatre grandes priorités :

1. **Soutien à la promotion de l'engagement des jeunes au travers des actions des conseils de jeunes ;**
2. **Mobilité et ouverture des jeunes à d'autres cultures ;**
3. **Développement du réseau Information Jeunesse ;**
4. **Actions des fédérations d'associations agréées Jeunesse et Éducation Populaire (JEP) en faveur de la jeunesse.**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE

Sont éligibles :

- ✓ Les associations **déclarées**, qui ont un **fonctionnement démocratique** ayant leur **siège à Mayotte**, qui réunissent de façon régulière leurs instances statutaires, veillent au renouvellement de celles-ci et ont une gestion transparente. Elles doivent également **respecter les principes de la République confortés par le Contrat d'Engagement Républicain (CER)** (Art. 12 Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République) : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine et le respect des symboles de la République.
- ✓ Les associations **existant depuis plus de 2 ans** à la date d'ouverture de l'appel à projets
- ✓ Les projets concernant exclusivement les **moins de 30 ans** et présentant si possible une mixité femme-homme.

Une priorité sera accordée aux associations possédant l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire (JEP).

ATTENTION :

- **L'APPEL A PROJETS NE FINANCE PAS D'EVENEMENTIEL**
- **CHAQUE ASSOCIATION EST LIMITEE A 3 PROJETS A L'EXCLUSION DES FEDERATIONS**

MODALITES DE CANDIDATURES

L'appel à projet est lancé **du 3 août au 24 août 2026 à 23H59.**

Le dossier de demande de subvention est à remplir exclusivement sur le **Compte Asso** (Dispositif Partenariat JEP) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> / Code : **2489**

Renseignements et tutoriel : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE

Les porteurs de projets subventionnés en 2025 par la DRAJES doivent impérativement déposer leur bilan sur le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

A défaut, la structure ne percevra pas de subvention pour l'année 2026.

Avant de déposer votre dossier, il est recommandé d'envoyer une « fiche action » à : drajes976-vieasso@ac-mayotte.fr et ikbal.mondroha@ac-mayotte.fr expliquant le projet afin de garantir que ce dernier entre bien dans le cadre de l'appel à projets.

Pour toute aide, information, vous pouvez contacter Ikbal MONDROHA:

- Mail : drajes976-vieasso@ac-mayotte.fr et ikbal.mondroha@ac-mayotte.fr
- Téléphone fixe : 0269 63 33 75 – poste 8758
- Téléphone portable : 0639 951943

CALENDRIER D'ACCOMPAGNEMENT

	DATE	LIEU
Webinaire de présentation de l'appel à projets	Vendredi 14/08 de 15h à 16h	Visioconférence Lien de connexion
	Samedi 22/08 de 10h à 11h	
Accompagnement au montage de projet	Les vendredis de 12h à 16h <u>sur rendez-vous</u>	A la DRAJES ou en visioconférence

AXES PRIORITAIRES

AXE 1 – SOUTIEN A LA PROMOTION
DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET
ASSOCIATIF A TRAVERS LES CONSEILS
DE JEUNES

AXE 1 – SOUTIEN A LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF A TRAVERS LES CONSEILS DE JEUNES

Sont éligibles, les comités jeunes, les conseils municipaux des jeunes et le conseil départemental des jeunes.

L'engagement des jeunes constitue un levier essentiel de leur apprentissage de la citoyenneté et de leur participation à la vie démocratique locale. Les conseils de jeunes, qu'ils soient communaux, intercommunaux ou portés par des associations, offrent un cadre privilégié permettant aux jeunes de s'exprimer, de formuler des propositions et de conduire des projets répondant aux besoins de leur territoire.

À travers cet axe, la DRAJES de Mayotte souhaite soutenir les initiatives visant à développer, structurer et animer les conseils de jeunes, tout en favorisant l'engagement citoyen, associatif et sportif des jeunes. Les projets devront encourager leur participation active à la vie locale, renforcer leur pouvoir d'agir et les accompagner dans la réalisation d'actions concrètes au service de l'intérêt général. Une attention particulière sera portée aux actions favorisant le réengagement scolaire et la valorisation des parcours d'engagement des jeunes.

 Les actions de développement et de promotion du Service Civique font l'objet d'un autre appel à projets.

Priorités

- Actions de promotion et de communication sur les conseils de jeunes et autres formes d'engagement pour les jeunes
- Accompagnement des jeunes dans la conception et la réalisation de projets d'intérêt général issus des conseils de jeunes ;
- Actions de sensibilisation et de promotion de l'engagement auprès des jeunes (rencontres, forums, campagnes de communication, événements, etc.) ;
- Actions favorisant le réengagement scolaire par des projets citoyens, associatifs ou sportifs ;
- Accompagnement et valorisation des initiatives portées directement par les jeunes, qu'ils soient constitués ou non en association ;

- Actions intergénérationnelles favorisant la participation des jeunes à la vie locale et le renforcement de la cohésion sociale ;
- Mise en œuvre de parcours d'engagement citoyen permettant aux jeunes d'acquérir des compétences, de développer leur autonomie et de s'impliquer
- Actions autour de la sauvegarde et le respect de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie, la défense des valeurs civiques, la formation de citoyens éclairés, la lutte contre les discriminations, la prévention de la délinquance, l'aide aux plus fragiles, la médiation.
- Les projets européens et d'autres instances internationales (Conseil de l'Europe par exemple) peuvent également faire l'objet d'un soutien particulier au titre de cet AAP.

Modalités financières

- ✓ La demande ne doit pas excéder **10 000 euros** par projet.
- ✓ Les fonds publics ne doivent pas excéder 90 % du budget du projet.
- ✓ Les frais de fonctionnement du conseil de jeunes peuvent être inclus dans le projet (frais de déplacement, achats de matériels, etc.)

AXE 2 – MOBILITE ET OUVERTURE
DES JEUNES A D'AUTRES CULTURES

AXE 2 – MOBILITE ET OUVERTURE DES JEUNES A D'AUTRES CULTURES

Dans un objectif de construction de soi pour mieux intégrer la société et vivre avec les autres, la mobilité est une nécessité pour chacun, qu'elle soit départementale, nationale ou internationale. Permettre aux jeunes de se déplacer, de voyager, de rencontrer l'autre, favorise l'ouverture d'esprit, les échanges, la compréhension et la curiosité. La mobilité peut participer à l'insertion sociale des jeunes et à leur procurer des appuis pour mieux aborder leurs choix de parcours de formation et professionnels.

Priorités

- Actions de préparation à la mobilité (formation au départ, événements autour des problématiques de la mobilité, travail sur le véhicule linguistique)
- Actions d'échanges linguistiques (anglais, swahili, etc.) dans la région indiano-océanique
- Actions de coopération régionale (nouer et/ou renforcer les partenariats avec des structures en dehors du département)
- Actions en collaboration avec le Centre Europe Direct Réunion-Mayotte (porté par le CRIJ de La Réunion)
- Actions de promotion des dispositifs de mobilité (Erasmus+ Jeunesse et Sport, Corps Européen de Solidarité, Initiative pour la Solidarité Internationale, Jeunesse Solidarité Internationale, Volontariat de Solidarité Internationale)
- Co-financement des projets financés par les programmes Erasmus+ Jeunesse et Sport et les programmes de solidarité internationale

Critères d'éligibilité – en cas de voyage

- ✓ La situation administrative des jeunes doit être vérifiée au préalable.
- ✓ Les encadrants doivent faire valoir leurs compétences et leur expérience.

Modalités financières

- ✓ La demande ne doit pas excéder **8 000 euros** par projet.
- ✓ Les fonds publics ne doivent pas excéder 90 % du budget du projet.

AXE 3 – DEVELOPPEMENT DU RESEAU
INFORMATION JEUNESSE

AXE 3 – DEVELOPPEMENT DU RESEAU INFORMATION JEUNESSE

Les politiques de jeunesse ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits.

L'information des jeunes, destinée prioritairement aux 13 – 29 ans, s'inscrit dans les attributions relevant du ministère en charge de la jeunesse. L'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté » apporte une reconnaissance législative à l'Information Jeunesse.

L'Information Jeunesse couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne suivant plusieurs modalités : orientation / études ; métiers et formations ; emploi – jobs – stages ; alternance ; formation continue ; logement – santé – vie pratique ; initiatives et projets ; loisirs – vacances – sports ; partir en Europe et à l'étranger.

Priorités

- Actions d'information à destination des jeunes sur l'un ou plusieurs sujets de l'Information Jeunesse
- Actions d'aller-vers les jeunes (animations de quartiers, ateliers, bus numérique, etc.)
- Actions d'accompagnement individualisé des jeunes permettant d'identifier clairement leur besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre
- Production de contenus d'information complets, à jour, exacts, pratiques et faciles d'accès
- Actions de sensibilisation des jeunes aux problématiques de santé et de sexualité
- Actions de développement de points relais Information Jeunesse dans les zones dites blanches
- Co-financement d'actions liées au mentorat

Critères d'éligibilité

- ✓ Ouvert aux communes et aux associations du réseau Information Jeunesse coordonné par le CRIJ de Mayotte.
- ✓ Une priorité sera accordée aux structures labellisées Information Jeunesse et celles en cours de labellisation.

Modalités de candidature

- ✓ Avant de déposer un projet, la **structure doit prendre contact avec le CRIJ**, chargée de la coordination et de l'accompagnement du réseau Information Jeunesse :
 - Soudouria ZAIDANE – coordonateur.crijmayotte@gmail.com

Modalités financières

- ✓ La demande ne doit pas excéder **7 000 euros** par projet.
- ✓ Les fonds publics ne doivent pas excéder 90 % du budget de du projet.

AXE 4 – ACTIONS DES FEDERATIONS
D'ASSOCIATIONS AGREES JEUNESSE
ET EDUCATION POPULAIRE (JEP) EN
FAVEUR DE LA JEUNESSE

AXE 4 – ACTIONS DES FEDERATIONS D'ASSOCIATIONS AGREES JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE (JEP) EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Cet axe est réservé aux fédérations d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire.

Un grand nombre d'événements et d'actions, proposés tout au long de l'année par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ont besoin de soutien et d'être accompagnés localement. Ce dynamisme associatif doit répondre aux attentes des jeunes, à leur besoin d'expression, d'occupation pendant leur temps libre, afin d'améliorer leur quotidien et favoriser leur épanouissement individuel et collectif en dehors des structures traditionnelles et institutionnelles.

Les fédérations d'associations ont un rôle à jouer sur l'accompagnement de ces structures de jeunesse, sur la facilité d'accès à l'information jeunesse, la promotion des actions de jeunesse et d'éducation populaire, la mise en place d'animations de réseaux et la coordination de ces structures. Elles contribuent également, par leur engagement dans la formation volontaire (BAFA et BAFD), à renforcer la qualité des équipes d'encadrement et à favoriser une prise en charge éducative des mineurs qualitative au sein des accueils collectifs de mineurs

Modalités financières

- ✓ La demande ne doit pas excéder **15 000 euros** par action, à raison de 5 projets maximum.
- ✓ Les fonds publics ne doivent pas excéder 90 % du budget du projet.